

## **Rapport Annuel 2022**

Chers adhérents, chères adhérentes,

Cette année 2022 a été marquée par plusieurs événements. Les deux changements les plus importants sont certainement les nouvelles directives de l'Académie Suisse des Sciences Médicales, ainsi que ma décision ne de plus accepter de nouvel adhérent dans notre association.

Parlons tout d'abord des nouvelles directives : l'Académie Suisse des Sciences Médicales est l'organe consultatif de la Fédération des Médecins Suisses. Ses directives ont valeur de recommandations professionnelles et ne relèvent pas du droit Suisse. Mais comme ces directives sont sans cesse citées lors de la décision des tribunaux, les médecins qui y contreviennent se mettent en danger.

L'Académie Suisse avait établi en 2018 de nouvelles directives concernant la « fin de vie » qui correspondaient entièrement aux conditions et la démarche internes de la Fondation Eternal Spirit. Nous nous y sommes conformés depuis sa fondation. La Fédération des Médecins Suisses a malheureusement refusé ces directives et de nouvelles directives nettement plus restrictives sont entrées en vigueur. J'ai exprimé mon opinion à ce sujet dans le cadre du courrier des lecteurs (<https://saez.ch/article/saez.2022.20767>) et (<https://saez.ch/article/doi/saez.2022.20903>) du Journal des Médecins Suisses. La direction du Journal des Médecins a malheureusement refusé un troisième article que je lui avais adressé.

Ces nouvelles directives n'ont pas de conséquences restrictives pour nos adhérents puisque je n'ai jamais vu de personne en pleine santé qui veuille mourir. Ce sont surtout des personnes d'un âge très avancé qui souffrent de divers « petits » problèmes liés à l'âge. Le procureur déclare que ces personnes sont « en bonne santé » bien qu'elles portent toutes leurs pathologies avec courage depuis de nombreuses années. Ce qui est important, c'est que dans de telles situations, nous retenions que la somme de ces « souffrances ne menant à pas la mort » puisse rendre la vie insupportable et qu'ainsi nous ayons le droit de respecter leur demande de mourir.

Nous organisons à la fin de cette année une table ronde publique autour de la question du « suicide des personnes très âgées » au cours de laquelle nous approfondirons cette problématique. Nous vous enverrons l'invitation le moment venu.

J'ai pris en mai 2022 la décision de réduire sensiblement ma charge de travail. Réduire cette immense charge de travail ne m'est possible que si je réalise ce que j'avais projeté lors de la fondation de lifecircle, à savoir de m'engager jusqu'à ma retraite pour la légalisation de la MVA dans le monde entier. J'y ai donc consacré toutes mes forces pendant 12 ans. J'ai même surestimé mes forces au cours de cette période très intense et le procès intenté contre moi et qui dure depuis maintenant 7 ans me pèse énormément. Je n'avais plus le choix.

Ma santé en particulier en a souffert, d'où cette décision d'arrêter lifecircle.

Je voudrais souligner que toutes les personnes devenues membres avant le 1.11.2022 continueront d'être accompagnées. Nous n'accepterons par contre plus de nouvel adhérent. C'est une décision difficile car les personnes désespérées et gravement malades cherchant de l'aide qui s'adressent à

nous sont très nombreuses. Je suis reconnaissante de savoir que nous avons en Suisse d'autres organisations qui aident ces personnes à mourir de manière volontaire, en sécurité et sans douleur.

Lors de sa décision de ne plus accepter de nouvel adhérent, le bureau de lifecircle a aussi décidé d'introduire une autre modification. L'argent perçu par l'association par le biais des cotisations et des dons servira à soutenir financièrement les membres que la maladie met dans une situation qui les conduit à demander une MVA. Ces adhérents bénéficieront d'une réduction de leur frais. Concrètement, cela signifie que, avec un prorata en fonction de la durée de leur adhésion, l'association lifecircle prend en charge une partie des frais liés à la MVA. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15.12.2022 a voté ces dispositions ainsi que leur application à partir du 1.1.23. Cette proposition a été saluée et approuvée par les adhérents présents. Nous aborderons à nouveau ce sujet lors de notre prochaine Assemblée Générale. Nous devons aussi confirmer ensemble la modification des statuts approuvée lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire. Les adhérents qui ont pu bénéficier depuis lors de cette réduction en ont été extrêmement reconnaissants.

En ce qui concerne ma comparution devant le tribunal, nous n'avons rien de neuf à communiquer, nous attendons toujours « patiemment » que le Tribunal Fédéral en fixe la date. Par contre, le Dr. Pierre Beck (dont j'avais évoqué le cas lors du précédent Rapport annuel) a été acquitté le 23 février 2022 par le Tribunal du Canton de Genève. Le Parquet de Genève n'a toutefois pas accepté son acquittement et poursuit la procédure auprès du Tribunal Fédéral. Le Dr. Pierre Beck sera donc à nouveau soumis, comme moi, à une procédure auprès du Tribunal Fédéral. Dans le cas du Dr. Pierre Beck, comme dans le mien, sont invoquées l'infraction à la loi sur les stupéfiants et la violation de l'obligation de diligence (= entreprendre ce qui est raisonnablement nécessaire). Mon cas ne sera donc vraisemblablement traité qu'une fois que l'affaire du Dr. Pierre Beck aura été clôturée, ce qui signifie pour moi une période supplémentaire d'attente éprouvante.

Je peux par contre vous annoncer quelque chose d'incroyablement réjouissant. Le 8.12.22 s'est tenue la cérémonie de remise du prix Arthur-Koestler à Berlin. La DGHS (Deutsche Gesellschaft für Humanes Sterben, l'Association Allemande pour une Mort empreinte d'Humanité) m'a décerné ce prix. J'ai donc été invitée à me rendre à Berlin pour la remise du prix. La remise de ce prix pour mon engagement inlassable pour l'aide à mourir fut une expérience absolument merveilleuse pour moi. J'ai reçu cet immense signe de reconnaissance quelques jours après avoir clôt la pleine activité de lifecircle et je suis en train de rédiger un discours de remerciement à la DGHS car celle-ci souhaite publier un numéro spécial de sa revue à l'occasion de la remise de ce prix. Je vous en communiquerai le lien dans l'une des prochaines Newsletter.

Je voudrais mentionner une autre situation réjouissante, à savoir qu'une Convention Citoyenne s'est réunie tous les quinze jours pendant trois mois en France pour débattre de la légalisation de la MVA en France. Emmanuel Macron en a conclu que les citoyens souhaitent également clairement qu'il leur soit possible d'avoir recours à la MVA ou à l'euthanasie. Une loi doit être élaborée cette année encore. Espérons que bientôt les Français n'auront plus besoin de recourir à nos services en Suisse et qu'ils pourront bénéficier d'une MVA dans leur propre pays !



En mars 2022, peu après le début de la guerre en Ukraine, Markus Lüthi et moi nous sommes rendus à Varsovie pour y participer à un congrès sur les Droits de l'Homme afin de parler de nos droits concernant notre propre mort. Cet évènement, si près des combats, fut très impressionnant.

Je voudrais également évoquer le congrès mondial des organisations engagées pour l'aide à mourir. Il s'est tenu l'année dernière à Toronto <https://wfrtds.org>. et c'était presque gênant de réaliser que le Canada, pays qui a légalisé la MVA il y a 6 ans seulement, est parvenu à obtenir une meilleure acceptation et un respect plus net de la demande des patients qu'en Suisse où l'organisation d'aide à mourir la plus ancienne, EXIT, a maintenant 40 ans.

Je vous invite aussi à participer à notre « Café Goodbye » qui se tient tous les trois mois au Heimatmuseum de Reinach. Vous trouverez les informations et les précisions concernant les sujets à venir sur le site : <https://www.cafegoodbye.ch>

Dans l'objectif de contribuer à la qualité de vie dans d'autres situations, l'association lifecircle a fait don de 7.500 CHF aux institutions suivantes : ELA Suisse (leucodystrophies), Fondation Centre Autisme, PluSport (handisport), Fondation Clinique pour Enfants Wildermeth, Sport pour Handicapés Suisse, Schweizerische Muskelgesellschaft (personnes atteintes de maladies neuro-musculaires), Kinderspitex Nordwestschweiz (enfants hospitalisés), IVB Transport Handicapés Suisse, Association d'Aide aux Malvoyants Bâle, Association SLA Suisse, Fondation 'Zuckerpuppa' (enfants en situation de handicap). Les bénéficiaires ont exprimé leur profonde gratitude envers notre association, notre comptable vous présentera un rapport à ce sujet.

**Attention ! Notre AG se déroulera cette année au Centre de Rencontre à Biel-Benken, voir l'invitation.**

Je terminerai en vous souhaitant à tous beaucoup de bonheur et une santé appréciable.

Avec mes sincères salutations,

Madame le Dr. Erika Preisig

Présidente de l'association « lifecircle »